

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 octobre 2000
Français
Original: anglais

**Note verbale datée du 16 octobre 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Angola
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République d'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur de lui demander de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte de la présente lettre et de son annexe intitulée « La stratégie du Gouvernement angolais contre les diamants pouvant être utilisés aux fins des conflits et le commerce illicite des diamants ».

**Annexe à la note verbale datée du 16 octobre 2000,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par la Mission permanente de l'Angola
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**La stratégie du Gouvernement angolais contre les diamants
pouvant être utilisés aux fins des conflits
et le commerce illicite des diamants**

Octobre 2000

I. Introduction

La résurgence des conflits internes dans certains pays africains producteurs de diamants et la possibilité que cette ressource minérale puisse servir à financer les activités de certains groupes armés ont fait que, depuis 1999, la communauté internationale s'inquiète de plus en plus de la prolifération des diamants pouvant être utilisés aux fins des conflits. L'Angola, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone ont jusqu'à présent été considérés comme la principale source des diamants en question. Les statistiques mondiales montrent qu'il est communément admis que le commerce de ces diamants représente en tout 4 % environ de l'ensemble du commerce mondial des diamants. Bien que l'Angola soit de loin le plus gros des trois pays producteurs de tels diamants, le rôle de l'UNITA doit à présent être tenu pour quasiment nul. C'est pourquoi nous nous élevons contre l'idée que l'Angola est une source de diamants pouvant être utilisés aux fins des conflits.

Le Gouvernement angolais considère aujourd'hui que, par suite des mesures déjà prises, il n'existe plus en Angola de diamants pouvant être utilisés aux fins des conflits. Divers facteurs militent en faveur de cette constatation, et avant tout, l'effondrement militaire des rebelles de l'UNITA au cours de 1999-2000.

Pendant cette période, l'UNITA a perdu tout pouvoir sur ses bastions provinciaux traditionnels (Jamba, Bailundo, N'harea, Andulo, etc.). Les rebelles n'ont plus d'armée permanente capable de tenir et d'exploiter une région minière de quelque importance. L'exploration des gîtes diamantifères exige l'instauration d'un minimum de stabilité et la présence de troupes d'occupation. Du fait de sa tactique d'attaque et d'esquive, l'UNITA se trouve dans un état de mobilisation permanente, qui lui permet d'éviter les affrontements directs avec les unités militaires gouvernementales mais l'empêche de se consacrer à l'exploitation de mines.

**II. Mesures adoptées par le Gouvernement angolais
eu égard aux sanctions décidées par l'ONU
à l'encontre de l'UNITA**

Les forces armées angolaises ayant rétabli leur autorité sur l'ensemble du pays à la fin de 1999, le Gouvernement angolais a pu mettre en oeuvre des mesures, approuvées au début de l'année, afin de répondre aux deux préoccupations de la communauté internationale, à savoir empêcher la production et la commercialisation en Angola de diamants pouvant être utilisés aux fins des conflits. Il a par ailleurs intro-

duit dans l'ensemble du pays des réformes du secteur des diamants, afin d'accroître au maximum les recettes de l'État.

Création, en vertu du décret No 7-B/00 et de la loi No 16/94, d'un circuit unique de commercialisation des diamants

Le Gouvernement angolais a créé à cette fin la Angolan Selling Corporation (Ascorp). L'Ascorp est une coentreprise à laquelle sont associés des investisseurs étrangers et dans laquelle le Gouvernement, à travers Sodiam, détient 51 % des parts. Les diamants produits en Angola sont commercialisés de cette façon sur le marché mondial.

Réduction des grandes concessions en vertu du décret No 7-A/00 du 11 février

La commission interministérielle, créée en vertu de la résolution No 21/99 pour contrôler la mise en oeuvre des mesures adoptées par le Gouvernement, est chargée de renégocier diverses concessions de diamants dans l'ensemble du pays. L'intention n'est pas de restreindre le droit des sociétés privées d'investir en Angola ou de porter atteinte à ce droit, mais de redessiner les dimensions des concessions de diamants du pays afin d'en rendre l'exploration plus rémunératrice. L'objectif poursuivi est d'améliorer le contrôle des concessions, de libérer de l'espace et de créer de nouvelles possibilités d'investissement pour les sociétés minières angolaises et étrangères.

Premiers succès

La création d'un circuit unique pour la commercialisation de toute la production diamantaire de l'Angola obéit à une logique qui peut ne pas être immédiatement perçue par certains exploitants miniers, cette mesure pouvant sembler contraire au principe de la libre concurrence qui est le propre du marché.

Les statistiques relatives à la commercialisation des diamants par ce circuit unique montrent toutefois qu'il en est résulté une augmentation sensible des recettes de l'État. La méthode a en outre contribué sensiblement à mettre fin au commerce illicite de diamants et, par conséquent, au commerce de diamants pouvant être utilisés aux fins des conflits. En annulant certaines des licences de commerce existantes, qui favorisaient une concurrence déloyale entre leurs divers titulaires ainsi que l'évasion fiscale, l'Angola a pu commercialiser ses diamants au cours du marché international, et l'État en a recueilli les justes fruits. Les recettes dégagées et les bénéfices résultant des activités de l'Ascorp doivent être affectés à l'industrialisation du pays, le Gouvernement ayant conscience que les réserves de diamant, ressource non renouvelable, finiront par s'épuiser.

Dans cette optique, un organe spécial chargé de l'inspection et de la sécurité des diamants (guichet Unico), créé en avril 2000, et agissant en collaboration avec l'Ascorp, a adopté une série de mesures visant à assurer la réalisation des objectifs du Gouvernement; les plus importantes de ces mesures sont les suivantes :

- *Certificats d'origine* : La technologie la plus avancée a été utilisée pour élaborer les certificats d'origine appelés à accompagner tous les diamants exportés légalement d'Angola. La technologie et la méthode d'impression, ainsi que la procédure d'exportation elle-même, ont été entièrement repensées par des experts.

- *Confirmation de l'importation* : La formalité de la « confirmation de l'importation » garantit doublement que tout diamant angolais reçu a été exporté légalement. Des lignes de communication sont maintenues avec le pays de destination, et le suivi a été amélioré. La documentation émanant du pays de destination confirme que les diamants ont été expédiés au destinataire spécifié dans les documents d'exportation. La procédure d'exportation et de réglementation bénéficie ainsi d'une double mesure de sécurité.
- Outre le système de « confirmation de l'importation », qui prévoit des communications régulières dans les deux sens entre l'Angola et les organes de réglementation étrangers, *des contacts bilatéraux ont été établis avec le Conseil supérieur du diamant en Belgique (HRD)*. Le HRD a collaboré étroitement avec l'Ascorp et le Ministère angolais de la géologie et des mines à l'ouverture d'une ligne de communication permettant de réglementer et de suivre efficacement l'importation des diamants angolais en Belgique.
- *Emballage et fermeture hermétique* : La procédure d'exportation ayant été améliorée, il était essentiel d'améliorer également les normes d'emballage et de fermeture hermétique des articles transportés entre l'Angola et la destination étrangère. Le système mis au point est quasiment inviolable.
- *Le système d'accréditation* : La pierre angulaire de la réforme du secteur des diamants est le système d'accréditation ultraperfectionné qui est actuellement mis en place en Angola. L'objectif est de disposer d'un système d'information en temps réel fondé sur des cartes d'identité munies d'un code à barres. Ces cartes permettent à l'Ascorp de contrôler et d'évaluer efficacement l'activité courante du secteur du diamant.

Doivent toutes être accréditées les personnes suivantes :

- Les acheteurs officiels de l'Ascorp;
 - Le personnel administratif autorisé de l'Ascorp;
 - Le personnel de sécurité autorisé;
 - Les mineurs autorisés;
 - Le personnel gouvernemental autorisé;
 - Tous les artisans-prospecteurs et artisans-mineurs;
 - Toutes les autorités compétentes.
- *Le guichet Unico* : Cette force de sécurité unique et unifiée a été créée et chargée de faire régner l'ordre dans le secteur du diamant, mesure qui a été jugée nécessaire en raison de la dispersion du contrôle de ce secteur entre un grand nombre d'organes gouvernementaux. Le guichet Unico exerce un contrôle de police plus efficace et mieux coordonné sur la nouvelle politique diamantaire de l'Angola. Y sont représentés tous les organes qui jouent un rôle décisif dans le plan du Gouvernement visant à combattre le trafic de diamants, à savoir : le Service national d'investigation criminelle, le Ministère de la justice, le Service national d'immigration, la Division de police de la Direction des douanes, la police fiscale et la police des frontières, la force policière d'intervention rapide et la police économique.

- Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette stratégie, des consultants internationaux expérimentés ont été engagés pour conseiller l'Angola sur les méthodes à suivre afin de renforcer la sécurité aux divers aéroports et frontières du pays.

III. Initiatives internationales

Le Gouvernement angolais, tout en poursuivant un processus résolu de réforme interne, oeuvre également à l'élaboration d'une série d'initiatives internationales destinées à faire connaître la stratégie qu'il a adoptée, à créer des synergies et à assurer la coordination d'actions conjointes. À cet égard, les activités ci-après méritent d'être mentionnées particulièrement :

- La visite de l'Ambassadeur Robert Fowler en Angola a ouvert la voie à une collaboration féconde entre l'Angola et l'ONU, dans l'esprit du paragraphe 16 de la résolution 1295 (2000).
- Le Comité des sanctions de l'ONU a nommé un haut fonctionnaire, M. Mollander, chargé de suivre et d'évaluer la nature et l'ampleur du problème angolais des diamants pouvant être utilisés aux fins des conflits.
- À la suite de la réunion tenue à Kimberley, l'Angola a accueilli une réunion du groupe de travail international chargé de trouver une solution au problème du commerce illicite de diamants. Depuis, des conférences interministérielles se sont tenues en Angola, en Afrique du Sud et en Namibie. Le Gouvernement demeure prêt à soutenir tous les efforts et initiatives pouvant déboucher sur une solution à long terme du problème du commerce illicite et des diamants pouvant être utilisés aux fins des conflits.
- Le Gouvernement angolais a à coeur de sauvegarder les progrès réalisés par suite des initiatives conduites par le Foreign Office du Commonwealth et du Royaume-Uni, à savoir la visite officielle de M. Peter Hain à Luanda et celle de M. Paul Heinbecker en Angola.

IV. Objectifs de la réforme du secteur du diamant en Angola

La stratégie à moyen et à long terme du Gouvernement vise à éliminer le marché parallèle du diamant. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement entend légaliser l'activité des mineurs (« garimpeiros »), en utilisant un système d'accréditation dans lequel les mineurs deviendront des artisans-mineurs et acquitteront des impôts à l'État.

Pour le Gouvernement angolais, mineurs et marchands ne sont pas à placer dans la même catégorie. C'est pourquoi il est prévu que les politiques relatives au secteur informel du diamant aient un double objet : d'une part organiser, institutionnaliser, réglementer et taxer les activités des artisans-mineurs; d'autre part combattre les marchands qui font actuellement le commerce des diamants.

Avec l'aide de l'Ascorp, le Guichet Unico entend procéder à l'immatriculation des mineurs des diverses régions productrices de diamants. Les mineurs immatriculés (artisans-mineurs) auront la possibilité de demander une « licence de prospection

pour artisan » délivrée officiellement par l'Ascorp. Leur production sera achetée, exportée et commercialisée par l'Ascorp.

Dans les régions diamantifères, seules les personnes accréditées par le Guichet Unico seront autorisées à exercer des activités.

Tous les bureaux d'achat de diamants seront pourvus d'un lecteur de codes à barres qui identifiera automatiquement un client ou un artisan-prospecteur accrédité sur présentation de sa carte. Les acheteurs de l'Ascorp disposeront d'une base de données dans laquelle ils introduiront le poids, les caractéristiques et la valeur des diamants qui leur seront présentés. Ces données seront régulièrement mises à jour et stockées à la base de données centrale de l'Ascorp à Luanda, ce qui permettra notamment à l'Ascorp de contrôler le commerce des diamants.

Marchands et mineurs

Il existe, en amont du commerce illégal des diamants, une réalité moins visible et un scénario dans lequel les marchands exercent une emprise économique sur la main-d'oeuvre à bon marché des zones diamantifères d'Angola. Les marchands assurent aux mineurs le matériel dont ils ont besoin, la nourriture, la sécurité, le combustible et tout ce qui est nécessaire à la poursuite de leurs activités.

Malheureusement pour les mineurs, qui sont les autochtones de ces régions riches en diamants, les marchands exigent un énorme travail pour un salaire de misère. La tâche est non seulement physiquement épuisante mais aussi extrêmement dangereuse – bien des mineurs meurent à la tâche. Les diamants extraits dans ces conditions sont ensuite exportés en contrebande par les marchands qui échappent ainsi aux droits et taxes d'exportation.

Les marchands, qui sont originaires de pays étrangers, s'emploient à créer des réseaux internationaux de contrebande et de trafic qui souvent financent l'achat d'armes et de fournitures pour les groupes rebelles africains.

De par la nature de leurs activités, de même que par les liens qu'ils entretiennent avec des groupes financiers et économiques puissants désireux de déstabiliser les gouvernements légitimes, ces marchands causent d'immenses préjudices aux nations productrices de diamants, incitent les résidents des zones minières à adopter de nouvelles méthodes et les encouragent à piller les réserves de diamants.

Les enquêtes du Gouvernement angolais ont fait apparaître les importants faits suivants :

- Des intermédiaires (marchands) dominent le commerce illicite et contrôlent les circuits commerciaux;
- Ces intermédiaires présentent les caractéristiques suivantes :
 - Ce sont des gens qui disposent de gros moyens ou qui représentent les intérêts de groupes financiers puissants;
 - Ils ont aisément accès aux moyens logistiques;
 - Il leur est facile d'affréter des avions;
 - Ils peuvent aisément franchir illégalement les frontières;

- Il leur est facile de prendre des contacts à l'étranger pour vendre des diamants.
- Les mineurs sont pauvres, nombre d'entre eux trouvent la mort dans des accidents du travail, et leur activité leur rapporte très peu, contrairement à ce qui est le cas pour les marchands;
- Si l'on met un terme aux activités des marchands au sein des réseaux de trafiquants, les mineurs se trouveront démunis, ce qui permettra à l'État de procéder à leur réinsertion en utilisant le système d'immatriculation et d'accréditation;
- Les marchands et les groupes rebelles ont l'appui de groupes internationaux puissants et fortement organisés, qui disposent de soutiens politiques et financiers considérables;
- Les groupes qui appuient les rebelles et les marchands assistent régulièrement aux réunions internationales portant sur l'utilisation des diamants aux fins des conflits en se faisant passer pour des participants de bonne foi.

Moyens d'identification

Sont utilisés à des fins d'identification des insignes de plastique de la taille d'un carte de crédit, et dont il existe trois types :

1. L'insigne d'identification du personnel de l'Ascorp (barré de deux lignes horizontales bleues).
2. L'insigne d'identification du personnel de sécurité de l'Ascorp (comportant deux lignes rouges et le mot « SECURITY »).
3. L'insigne des artisans-prospecteurs ou des clients de l'Ascorp (spécifique).

Une face de l'insigne comporte l'emblème de l'Ascorp et la photographie du titulaire; dans les cases figurent le nom de l'intéressé, la catégorie à laquelle il appartient, le numéro de sa carte d'identité ou de son passeport, et la date d'expiration de la carte.

Le revers de l'insigne est le même pour les trois types précités et comprend :

- Un code à barres;
- Le numéro d'accréditation;
- La mention du règlement d'accréditation qui apparaît sur les formulaires de demande d'accréditation.

La bonne application du système d'accréditation, jointe à une collaboration en synergie avec le Guichet Unico aura finalement pour effet de marginaliser les quelques agents dont l'UNITA dispose encore.

Le Gouvernement angolais ne se fait pas l'illusion de croire que le problème des diamants illicites va totalement disparaître. Les réformes menées par l'Ascorp ont cependant déjà permis d'accroître considérablement les recettes que l'État retire des diamants. Nous sommes persuadés qu'il sera bientôt possible d'exercer une sur-

veillance telle que le nombre des diamants échappant au contrôle de nos autorités sera pratiquement insignifiant.

V. Conclusions

Les mesures prises par le Gouvernement angolais dans les domaines institutionnel et juridique ainsi qu'en matière de gestion ont permis de jeter les bases d'une stabilisation du secteur des diamants en Angola. Nos conclusions sont les suivantes :

- Avec la création du Guichet Unico, le commerce illicite des diamants est en diminution progressive mais sensible;
- L'application du décret No 7-A/00, qui limite les zones de concession pour l'exploitation du diamant, a eu des effets positifs pour réduire ce commerce illicite;
- L'application de ces mesures, qui relèvent de la stratégie du Gouvernement angolais, vise à mettre un terme au marché parallèle et à faire des « garimpeiros » des artisans-mineurs grâce à une procédure d'immatriculation et à la délivrance de moyens d'identification;
- L'élimination du marché parallèle renforcera l'action menée contre le commerce illicite des diamants et l'utilisation des diamants dans les conflits;
- La création d'un circuit unique de commercialisation se traduit déjà par un meilleur contrôle de la commercialisation en même temps que par un accroissement substantiel des recettes de l'État;
- Bien que le processus de certification angolais soit fiable et satisfasse aux demandes du Gouvernement angolais et d'institutions internationales telles que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil supérieur du diamant à Anvers, le Gouvernement entend continuer à l'améliorer.

VI. Recommandations

Le Gouvernement angolais est pleinement conscient du rôle que peut jouer la communauté internationale pour mettre un terme au commerce illicite des diamants et à l'utilisation des diamants aux fins des conflits. Il est en faveur d'une méthode concertée pour parvenir à un accord sur cette question. Pour être efficaces, les initiatives et les efforts internationaux devront tenir compte de l'expérience nationale et régionale.

L'Angola demeure résolu à promouvoir la réconciliation et à renforcer sa collaboration avec d'autres pays pour harmoniser les dispositions législatives, en particulier en ce qui concerne l'imposition, et les procédures propres à assurer la sécurité de l'exportation des diamants.

Le succès de l'action menée par la communauté internationale pour lutter contre l'utilisation des diamants dans les conflits et contre le trafic illicite dépendra largement de la mise en oeuvre d'un certain nombre de mesures, dont les suivantes :

- Adoption d'un système international transparent de certification, fondé sur l'expérience nationale, pour le développement du commerce des diamants

bruts, afin d'empêcher l'accès sur les marchés mondiaux des diamants utilisés aux fins de conflits et des diamants provenant du commerce illicite;

- Identification des institutions et groupes internationaux qui apportent leur appui aux marchands et aux rebelles armés, ainsi que des tractations qui ont lieu entre eux;
 - Nécessité d'accorder un traitement égal à la question de l'utilisation des diamants aux fins des conflits et à celle de leur commerce illicite.
-